



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT **247-2025**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, le 22 avril 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2025

RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 151 887\$ ET UN EMPRUNT DE 2 007 202\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG LE PETIT SHENLEY ET L'AFFECTION DE LA SOMME DE 144 685\$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS 198-2021, 172-2018 ET 185-2020 POUR LA DÉPENSE PRÉVUE À CE RÈGLEMENT.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt 2 007 202\$ et une dépense de 2 151 887\$ pour des travaux de réfection du rang Petit-Shenley.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 499 rue principale, Saint-Honoré-de-Shenley, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 23 avril 2025.

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier